



## AVIS PUBLIC

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2021 RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, PREMIER PROJET**

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2021 et conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Madame Marianne Comeau qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement numéro 02-2021 :

Règlement d'emprunt aux fins de financer le programme de mise aux normes des installations septiques.

Le premier projet de règlement est déposé et remis aux élus.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation en faisant une demande au bureau municipal.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 17 mars 2021.

Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Linda Normandeau, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut mentionné en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil municipal, entre 9h00 et 11h00 ce 17 mars 2021.

En foi de quoi, j'ai signé, ce 17 mars 2021.

Linda Normandeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière